ART. 22 N° 1390

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juin 2021

BIOÉTHIQUE - $(N^{\circ} 4222)$

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 1390

présenté par M. Bazin et M. Door

ARTICLE 22

Supprimer l'alinéa 7.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vous propose de supprimer l'alinéa, rajouté par le Sénat, visant à permettre à une personne souhaitant changer de sexe, de conserver ses gamètes avant ce changement. Tel est le sens de cet amendement.